



LINDT & SPRÜNGLI

# Politique de lutte contre la déforestation

---

Kilchberg, 2023

Applicable à : Groupe Lindt & Sprüngli | Contact: [sustainability@lindt.com](mailto:sustainability@lindt.com)





# LINDT & SPRÜNGLI

## Préambule

Faire des affaires avec éthique et dans le respect des lois, de l'environnement et des hommes fait partie intégrante des [Principes directeurs](#) de Lindt & Sprüngli. Ces principes constituent la base de l'engagement de longue date de Lindt & Sprüngli en faveur d'une gestion responsable des ressources environnementales et d'une attitude respectueuse de la nature.

Lindt & Sprüngli reconnaît l'importance des forêts dans la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et la préservation des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que l'impact que la production de produits de base agricoles a eu et continue d'avoir sur les forêts et les écosystèmes naturels. En tant que société de biens de consommation s'approvisionnant en produits agricoles, Lindt & Sprüngli reconnaît son rôle et sa responsabilité dans la lutte contre la déforestation liée aux produits de base dans les paysages où elle s'approvisionne. Dans le cadre de notre politique de lutte contre la déforestation (la présente politique), nous définissons les aspirations et l'approche de Lindt & Sprüngli en matière de lutte contre la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement. La lutte contre la déforestation est un élément clé des efforts que nous déployons pour atteindre nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques d'ici 2030 et 2050.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de nos engagements et de nos actions en matière de développement durable définis dans notre [Plan de développement durable](#), ainsi que dans notre [Politique environnementale](#) et notre [Politique relative aux droits de l'homme](#).

## Etendue de notre engagement

Cette politique s'applique à nos divers sites dans le monde ainsi qu'à nos filiales, et couvre nos chaînes d'approvisionnement en matières premières impliquées dans la déforestation primaire : cacao, huile de palme, soja et emballages à base de papier et de pâte à papier (voir le champ d'application exact de chacun de ces matériaux dans les engagements spécifiques à chaque produit de base ci-dessous).

## Notre engagement

**Lindt & Sprüngli s'engage à s'approvisionner en cacao non issu de la déforestation avec une date butoir au 31 décembre 2025, et à travailler à l'éradication de la déforestation dans nos autres chaînes d'approvisionnement impliquées dans la déforestation primaire (huile de palme, soja, et emballages à base de papier et de pâte à papier).**

Ce faisant, nous nous inspirons de normes internationales telles que l'initiative Science Based Targets dans le cadre de son guide Forest Land and Agriculture (FLAG), et le [Cadre de responsabilisation](#).

Lindt & Sprüngli reconnaît que les efforts visant à mettre fin à la déforestation induite par les produits de base peuvent être associés à des questions telles que les droits des peuples autochtones et des communautés locales et les moyens de subsistance des petits exploitants, et s'engage à travailler à la résolution de ces questions par la mise en œuvre de son Plan de développement durable et de sa [Politique relative aux droits de l'homme](#).

## Exigences

Nous nous efforçons de respecter notre engagement en procédant à une diligence raisonnable fondée sur le risque de déforestation et en nous approvisionnant auprès de fournisseurs directs qui s'engagent à respecter les exigences spécifiques à chaque produit de base définies dans la présente politique ainsi que dans notre [Code de conduite du fournisseur](#).



# LINDT & SPRÜNGLI

## Cacao

Les fournisseurs directs doivent s'assurer que les volumes fournis à Lindt & Sprüngli :

- Proviennent de sources légales;
- Ne sont pas issus de la déforestation, avec une date butoir fixée au 1er janvier 2018 pour les volumes en provenance du Ghana et de la Côte d'Ivoire, et après le 31 décembre 2020 pour toutes les autres origines;<sup>1</sup>
- Soit proviennent du Lindt & Sprüngli Farming Program, soit sont certifiés selon une norme de certification approuvée par Lindt & Sprüngli (p. ex. Rainforest Alliance).<sup>1</sup>

Les exigences couvrent l'approvisionnement de Lindt & Sprüngli en fèves de cacao, beurre de cacao, poudre de cacao et masse de chocolat.

## Huile de palme

Les fournisseurs directs doivent s'assurer que les volumes fournis à Lindt & Sprüngli :

- Sont certifiés par la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO).
- En outre : pour les volumes certifiés RSPO Segregated :
  - Proviennent de sources légales,
  - Ne sont pas issus de la déforestation, avec une date butoir fixée au 15 novembre 2018,
  - Ne sont pas liés à la conversion des tourbières telle que définie par la norme RSPO,
  - Ne sont pas liés au développement dans les zones [à hauts stocks de carbone](#) (HCS),
  - Ne sont pas liés à la conversion de zones [à haute valeur de conservation](#) (HCV),
  - Ne sont pas liés à des pratiques de brûlis pour la préparation des plantations,
  - Respectent les procédures visant à garantir les droits au [consentement libre, informé et préalable](#) (CLIP).
- En outre : pour les volumes du bilan de masse certifiés RSPO :
  - Proviennent de sources légales,
  - Ne sont pas issus de la déforestation, avec une date butoir fixée au 31 décembre 2020.

Les exigences couvrent l'approvisionnement de Lindt & Sprüngli en huile de palme, huile de palmiste et leurs sous-produits.

## Soja

Les fournisseurs directs doivent s'assurer que les volumes fournis à Lindt & Sprüngli :

- Proviennent de sources légales,
- Ne sont pas issus de la déforestation telle que définie par la norme de certification Proterra,
- Ne sont pas liés à la conversion d'autres écosystèmes naturels, conformément à la norme de certification Proterra,
- Respectent les procédures visant à garantir le droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP).

Les exigences couvrent l'approvisionnement de Lindt & Sprüngli en lécithine de soja.

## Matériaux d'emballage à base de papier et de pâte à papier

Les fournisseurs directs doivent s'assurer que les volumes fournis à Lindt & Sprüngli :

- Proviennent de sources légales
- Ne sont pas issus de la déforestation telle que définie par le Forest Stewardship Council (FSC),
- Ne sont pas liés à la conversion de zones à haute valeur de conservation (HVC).

Les exigences couvrent l'approvisionnement de Lindt & Sprüngli pour tous les produits d'emballage en papier et en carton contenant des fibres de bois (par exemple, papier, carton ondulé, boîte en carton pliante).

---

<sup>1</sup> Au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, lorsque 100 % des volumes de cacao seront issus de programmes de développement durable



# LINDT & SPRÜNGLI

## Mise en œuvre

Lindt & Sprüngli appliquera ses engagements pour les matériaux entrant dans le champ d'application de la présente politique en mettant en œuvre son approche de diligence raisonnable en matière de déforestation. Ce processus comprend les points suivants :

1. Collecte d'informations sur la transparence et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.
2. Evaluation du risque de déforestation lié à l'origine des sources d'approvisionnement.
3. Adoption de mesures visant à réduire le risque de déforestation lié à nos chaînes d'approvisionnement, telles que l'approvisionnement en volumes certifiés, l'engagement de nos fournisseurs et l'investissement dans des initiatives concernant le paysage de production.
4. Contrôle des cas de non-conformité dans nos chaînes d'approvisionnement et mise à disposition de notre mécanisme de réclamation, la [Ligne Speak Up](#) de Lindt & Sprüngli.
5. Encouragement de nos fournisseurs à prendre des mesures correctives efficaces en cas de non-respect de nos normes dans notre chaîne d'approvisionnement.
6. Mesure et publication régulières de rapports sur les progrès accomplis dans le respect de nos engagements.

Lindt & Sprüngli reconnaît que l'élimination de la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base ne peut être obtenue par Lindt & Sprüngli seule, mais qu'elle nécessite une collaboration continue au sein du secteur avec nos fournisseurs, ainsi qu'avec d'autres entreprises et parties prenantes, de manière à aborder les problèmes systémiques et à élaborer des solutions communes.

## Mécanismes de réclamation et solutions apportées

Nous encourageons l'expression des préoccupations et le signalement de toute activité qui serait illégale ou non conforme aux politiques de Lindt & Sprüngli. La [Ligne Speak Up](#) de Lindt & Sprüngli, qui est gérée par un tiers indépendant, a été créée pour recueillir la parole et ces signalements. Elle offre un environnement sûr où confidentialité et anonymat (quand la loi le permet) sont garantis et où il est possible d'exprimer ses préoccupations en différentes langues. Le processus de suivi et d'enquête est expliqué dans notre [Politique de prise de parole](#).

Lorsque des cas de non-respect des exigences susmentionnées se produisent dans nos chaînes d'approvisionnement, nous invitons nos fournisseurs à prendre des mesures correctives efficaces. Si un fournisseur ne respecte pas les exigences et/ou ne coopère pas à la mise en œuvre des mesures correctives, nous nous réservons le droit de le suspendre ou de le révoquer.



LINDT & SPRÜNGLI

## Gouvernance

Le département Approvisionnements du groupe est chargé d'orienter la stratégie de diligence raisonnable en matière de déforestation de l'entreprise, de piloter sa mise en œuvre et d'encourager les efforts visant à l'intégrer dans notre chaîne d'approvisionnement. Le département Développement durable du groupe supervisera cette politique, pilotera les plans et actions de mise en œuvre appropriés en réponse aux risques liés à la déforestation et examinera les résultats obtenus. Le directeur financier, en tant que membre de la direction du groupe responsable du développement durable, assure la supervision et la collaboration avec le PDG et les autres membres de la direction. La supervision ultime du développement durable incombe au conseil d'administration, représenté par le Comité de développement durable de l'entreprise.

Dr. Adalbert Lechner  
PDG, Lindt & Sprüngli

Approuvé par le PDG, la direction du groupe et le conseil d'administration, juin 2023.

Bien que la présente Politique soit traduite dans des langues locales, la version originale en anglais est la seule version officielle. Cette politique sera réexaminée et révisée si nécessaire tous les deux ans.



## Définitions

- **Conversion** : Changement d'un écosystème naturel en un autre usage des sols ou modification profonde de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces d'un écosystème naturel.
  - La déforestation est une forme de conversion (conversion de forêts naturelles).
  - La conversion inclut une dégradation sévère ou l'introduction de pratiques de gestion qui entraînent un changement substantiel et durable de l'ancienne composition, structure ou fonction des espèces de l'écosystème.
  - Toute modification des écosystèmes naturels répondant à cette définition est considérée comme une conversion, qu'elle soit légale ou non.<sup>2</sup>

Lindt & Sprüngli s'aligne sur cette définition de la conversion, à l'exception de certains produits de base pour lesquels nous nous alignons sur la définition de la norme de certification mentionnée dans les exigences ci-dessus.

- **Date butoir** : Date après laquelle la déforestation transforme une zone ou une unité de production donnée en une zone non conforme aux engagements de non-déforestation. Exempte de déforestation telle que définie par la norme de certification Proterra.<sup>2</sup>
- **Déforestation** : Perte de forêt naturelle résultant : i) d'une conversion à l'agriculture ou à un autre usage de terres non forestières ; ii) d'une conversion en une plantation d'arbres ; ou iii) d'une dégradation sévère et durable.<sup>2</sup> Lindt & Sprüngli s'aligne sur cette définition de la déforestation, à l'exception de certains produits de base pour lesquels nous nous alignons sur la définition de la norme de certification mentionnée dans les exigences ci-dessus.
- **Fournisseurs directs** : Fournisseurs payés par une société du groupe Lindt & Sprüngli pour fournir à Lindt & Sprüngli des matériaux entrant dans le champ d'application de la présente politique, ou qui effectuent des ventes de produits de base entrant dans le champ d'application, sous la direction de Lindt & Sprüngli, à des fabricants tiers de Lindt & Sprüngli ou qui sont des fabricants tiers de produits fournis à Lindt & Sprüngli contenant des produits de base entrant dans le champ d'application. Cela exclut les détenteurs de licences.
- **Diligence raisonnable** : Processus de gestion des risques mis en œuvre par une entreprise pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elle traite les risques et les impacts environnementaux et sociaux dans ses exploitations, ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements.<sup>2</sup>
- **Produits de base entrant dans le champ d'application** : cacao, huile de palme, soja et emballages à base de papier et de pâte à papier (voir le champ d'application exact de chacun de ces matériaux dans les engagements spécifiques à chaque produit de base ci-dessus).

---

<sup>2</sup> Définition du cadre de responsabilisation : [accountability-framework.org/the-framework/contents/definitions](https://www.lindt-spruengli.com/~/media/2023/04/Accountability-Framework-2023-2025.pdf)